

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE
ARRETE TEMPORAIRE N° 096/2020

**O B J E T : Règlementation de la circulation
4 route de Bordeaux.
Ouverture d'une chambre FT.**

NOUS, MAIRE de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art. L 2211, L 2212-1 et L 2212-5.
VU le code de la route

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans le secteur intéressé afin d'éviter tout accident et de permettre le déroulement normal de cette manifestation.

CONSIDERANT que le secteur en cause se trouve à l'intérieur des limites de l'agglomération.

ARRETONS

ARTICLE 1 : la circulation sera régulée manuellement au niveau du n° 4 route de Bordeaux à compter du 03 aout 2020 au 07 aout 2020 puis du 10 aout 2020 au 14 aout 2020.

ARTICLE 2 : ampliation du présent arrêté, sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie à VAUGNERAY
- Monsieur le responsable de la Police municipale de GREZIEU LA VARENNE
- Monsieur PREMAT Camille société CPCP TELECOM

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 16 juillet 2020

LE MAIRE : B. ROMIER

